

Commission spéciale

SUR LES DROITS DES ENFANTS
ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE



Mémoire



Auteure du mémoire : Claudia Beaudin, directrice générale
Centre de la petite enfance l'Attrait mignon

10 février 2020

Longueuil, Qc

« Un homme n'est jamais si grand que lorsqu'il est à genoux pour aider un enfant »

Pythagore



Présentation

Bachelière en éducation, détentrice d'un certificat en gestion des organisations et d'un diplôme collégial en service de garde, j'occupe le poste de directrice générale du Centre de la Petite Enfance l'Attrait-Mignon depuis plus de 10 ans. Dans ce milieu enrichissant, je côtoie ce qu'il y a de plus beau au monde, mais également trop souvent ce qu'il y a de plus horrible, voire inacceptable.

Après une grande hésitation, j'ai choisi de présenter ce mémoire, parce que je suis témoin de nombreuses incohérences et situations inacceptables vécues par d'enfants considérablement défavorisés et vulnérables. Je souhaite partager ces expériences avec vous, car je crois qu'il est crucial de donner une voix à ces enfants qui n'ont certes pas choisi leurs parents ni leurs conditions de vie. Bien entendu, aucun nom ne sera cité afin de préserver l'anonymat de ces petits et de leur grande et douloureuse histoire.

Table des matières

Présentation.....	1
Table des matières.....	2
Présentation du milieu	3-4
Il était une fois une fillette.....	5
Petite fille deviendra grande.....	6-7
Attention fragile	8
Le jugement, ça ne s'achète pas.....	9
Une formation avec la fondation Marie-Vincent.....	9
L'amour existe encore.....	10-11
Le fils de personne.....	12
Confusion des rôles... ..	13
Cas en services de garde en milieu familial	13-14
Ce n'est pas croyable... ..	15
Recommandations	16-19
Conclusion.....	20



Présentation du milieu

Issu du milieu communautaire et situé dans un quartier défavorisé, le CPE l'Attrait mignon a développé, au fil des ans, une expertise lui permettant de répondre aux besoins d'une clientèle comportant de nombreux facteurs de risque. La proportion d'enfants et de familles qui présentent des indices de vulnérabilité, de grande précarité et de besoins particuliers frôle les 50% dans ce quartier. C'est pourquoi le CPE se donne pour mission d'être plus qu'un service de garde de qualité; il est un service éducatif qui répond à la diversité des besoins des familles de notre communauté, et ce, en favorisant le plein épanouissement de leurs enfants dans un environnement sain, sécuritaire, stimulant, valorisant et chaleureux. Favoriser l'égalité des chances en offrant des services éducatifs de qualité aux enfants de 0 à 5 ans vulnérables est selon le CPE, la meilleure façon de réduire l'écart avec les enfants issus de milieux plus aisés. Le CPE l'Attrait mignon accueille dans son installation une clientèle de proximité. Ce choix a été fait volontairement afin de permettre aux familles du secteur d'avoir accès aux services du CPE.

Chaque enfant se présente le matin avec son petit sac à dos, mais nul ne se doute de ce qu'il contient. Ce qu'il porte sur ses épaules pèse parfois lourd, car il transporte avec lui son histoire de vie, son bagage génétique et les fondements de sa vie future. Ses parents aussi ont trop souvent des expériences personnelles douloureuses.

Malgré tous les défis que ça implique, je suis heureuse de recevoir ces enfants, car je sais que l'équipe et les ressources mises en place au fil des années les accueilleront avec professionnalisme et éthique. Leur unique préoccupation réside dans le bien-être de ces tout-petits. Notre approche est centrée sur la famille, car le spécialiste de l'enfant c'est son parent, pas le personnel du CPE. Il faut aller doucement avec ces parents qui ont souvent eu une expérience négative à l'école et qui souvent associe le CPE à ces institutions d'enseignement. Il faut défaire les préjugés et créer l'ouverture nécessaire afin qu'ils comprennent que nous mettrons tout en place pour que l'entrée scolaire de leur enfant soit une réussite. Il est souvent impossible d'obtenir des résultats dans les premiers mois, il faut parfois s'investir des années, lorsque le parent n'est pas disponible, en raison de problème de consommation, de santé mentale ou autre.



Dès mon arrivée au CPE, j'ai constaté que le quartier était très visité par les policiers. Malgré les services à la famille qui ont augmenté, dans le quartier, il n'y a pas eu d'améliorations, les problématiques vont même en s'accroissant. La pauvreté économique est particulièrement présente chez les immigrants. Les enfants n'auront pas d'habit de neige adapté à la température, mais les parents vont mettre à leur enfant plusieurs épaisseurs de vêtements pour conserver leur chaleur. Les habiletés parentales sont très présentes chez les nouveaux arrivants, par contre il faut quand même être attentif, car dans certaines communautés l'éducation des enfants est synonyme de mesures coercitives.

Dans les familles dites de souche québécoise, on est plutôt confronté à la misère. De génération en génération, la pauvreté et le peu de connaissances sont transmis. Un parent m'a déjà dit qu'il ne savait pas à quelle fréquence il devait laver son bébé. Lui-même ayant fait 26 familles d'accueil. Il n'avait pas les connaissances de base. Il n'y a rien de pire à dire à un parent que de lui demander de donner un bain à son enfant. Il est arrivé que l'on cri après moi, qu'on me lance au visage des feuilles qui se trouvaient sur mon bureau, claquer la porte de mon bureau, parce que c'est confrontant, ça vient remettre en question les compétences parentales. J'ai de jeunes parents qui ne savent pas lire, ni écrire qui ne savent même pas faire cuire une pomme de terre, comment est-ce possible en 2020 ?

Pour ma part, j'ai décidé de choisir mes batailles. J'ai mis en places des moyens afin de répondre aux besoins de bases des enfants, comme une banque de vêtements, si ce qu'on a ne fait pas, on en achète. Nous offrons le déjeuner gratuit, les collations bonifiées, les sorties gratuites et autres...ce type de négligence n'est plus signalé à la DPJ, car cela n'est pas pris au sérieux. Nous avons trouvé des solutions plutôt que de compter sur les ressources externes pour le faire, car entendre des enfants pleurés quand arrive le repas du midi m'était insupportable.



Il était une fois une fillette...

[Redacted text block consisting of multiple horizontal black bars]



Petite fille deviendra grande...

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]



[Redacted text block]

[Redacted text block]

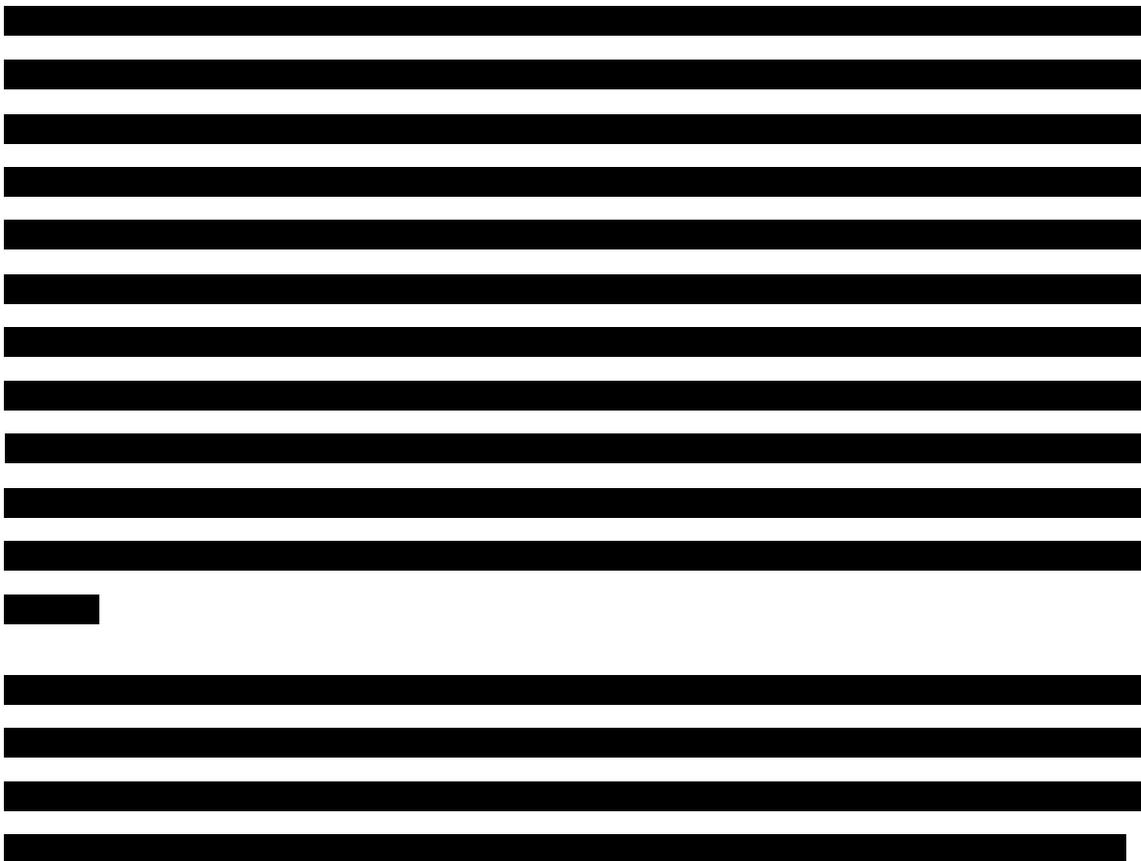


Attention fragile ...

[REDACTED]



Le jugement, ça ne s'achète pas...



Une formation avec la fondation Marie-Vincent peut-être...

Lorsqu'il arrive, que je dois faire des signalements pour des enfants qui reproduisent des gestes de nature sexuellement très explicites, soit avec des objets ou avec d'autres enfants, l'intervenante aux signalements, me demande si j'en ai parlé avec les parents avant de contacter la DPJ. À chaque fois, c'est pareil. Pourtant, je crois que c'est la chose à ne pas faire puisque souvent l'abuseur de l'enfant est quelqu'un dans son entourage immédiat. Notre CPE a été projet-pilote pour le *programme Lanterne* de la fondation Marie-Vincent et, selon cet organisme, questionner les parents n'est pas approprié dans ces situations. Des formations ont été données à l'équipe éducative et de direction et en aucun temps il n'est pas recommandé de parler de la situation avec le parent qui pourrait être l'abuseur. La formation des personnes qui reçoivent les signalements est-elle adéquate ?

L'amour existe encore...

[Redacted text block containing multiple paragraphs of blacked-out content]



[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]



Le fils de personne...

[REDACTED]



Confusion des rôles...

Le CPE est un service de garde et non un centre d'aide. Il est arrivé à plusieurs reprises que des parents en situation de détresse mentale aient verbalisé leur désir de mourir et de passer à l'acte (suicide et infanticide). Lors de mes appels à la DPJ, on m'a répondu que j'étais la personne la mieux placée pour intervenir, car je connais la famille. Il y a certainement un mélange des rôles et des responsabilités de chacun. Cette situation s'est produite à plusieurs reprises.

Cas en milieux familiaux reconnus par le bureau coordonnateur.

Le CPE l'Attrait-Mignon est également un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial sur le même territoire que le CPE, donc la clientèle est issue du même milieu économique et systémique. Pour s'assurer d'offrir d'excellents services aux enfants, les responsables des services de garde en milieu familial doivent être choisies avec attention et le bureau coordonnateur doit s'assurer qu'elles présentent toutes les qualités nécessaires à l'accueil d'enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés. Malheureusement, nous ne pouvons choisir les responsables qui ont été octroyées aux CPE suite à l'avènement des bureaux coordonnateurs en 2006. Les directions doivent donc organiser leurs services à la population avec les responsables déjà reconnues par le passé.

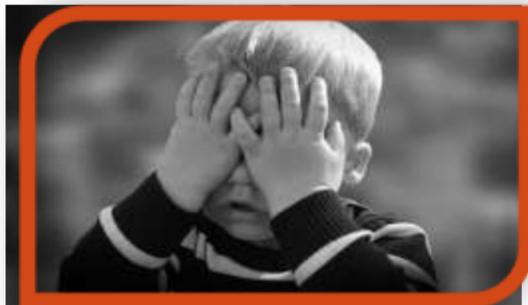
Un danger pour son enfant, mais pas pour ceux des autres ???

[Redacted text block]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



Ce n'est pas croyable...

Régulièrement des milieux familiaux sont fermés suite à des enquêtes de DPJ, il arrive qu'en cours de route l'intervenante n'aille pas au fond de son enquête et laisse les directions de CPE/BC faire le travail, sans avoir d'informations (pas les détails du signalement). Le bureau coordonnateur se retrouve devant le tribunal administratif pour faire maintenir sa décision de garder le milieu fermé. Malgré que le bureau coordonnateur ait gain de cause au Tribunal, la personne ayant fait des gestes inadéquats peut continuer d'offrir des services de garde au privé et les enfants se retrouvent à nouveau en danger, sans aucune surveillance, puisqu'aucun bureau coordonnateur ne supervise ce milieu. Comme la personne n'a pas de présence d'empêchement, elle peut continuer à travailler auprès de clientèles vulnérables, sans que personne ne le sache en toute impunité.

Lorsque le bureau coordonnateur doit fermer un service de garde suite à un signalement retenu par la DPJ, nous sommes avisés par le ministère de la Famille. Immédiatement, nous devons nous rendre dans le service de garde et procéder à la fermeture. Le délai est très court pour informer la responsable du service de garde et les parents. N'ayant aucune information sur le signalement nous ne pouvons répondre aux questions de la responsable et des parents, ce qui cause des situations explosives au niveau émotionnel. En aucun cas, nous ne sommes accompagnés par les policiers ou par la DPJ quand nous devons procéder à une fermeture de milieu de garde est très souvent les membres de mon équipe et moi avons craint pour notre sécurité, car les conjoints deviennent menaçants et intimidants.



Recommandations

INTERVENANTS DE LA DPJ

Les personnes qui sont choisies pour travailler à la DPJ doivent avoir une formation reconnue et complète. Les nouveaux employés devraient être placés en mentorat tant qu'elles n'ont pas atteint un niveau d'expérience raisonnable selon le niveau de risque des cas présentés. Un agent de probation (qui a étudié en criminologie) qui s'occupe d'un dossier d'un enfant de 3 ans n'a pas les compétences, la délicatesse, le jugement pour travailler auprès des tout-petits. Il faut des travailleurs sociaux, des personnes qui ont étudié dans ce domaine et qui comprennent les enjeux.

Les intervenants de la DPJ devraient avoir des conditions de travail plus adéquates afin de favoriser la rétention du personnel, donc plus de stabilité et un meilleur suivi des dossiers. C'est évident qu'un personnel plus présent, plus expérimenté ne pourra qu'être bénéfique pour les enfants et leurs familles.

RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Les intervenants en milieu de garde doivent être considérés comme des partenaires et non comme n'importe quel individu de la Société. Les CPE sont des professionnels qui voient les enfants et les familles au quotidien et connaissent les problématiques. Lors de signalements effectués par ces organisations, les intervenants de la DPJ devraient avoir une réflexion différente, partager les autres informations reçues qui concernent l'enfant, connaître les particularités du milieu familial dans l'objectif de protéger les enfants. Sous le sceau de la confidentialité, plusieurs informations ne sont pas divulguées et privent les services d'assurer une protection adéquate aux enfants.

Les avocats des enfants devraient considérer les milieux de garde comme un milieu de protection de première ligne et non des adversaires.

Les ordonnances du tribunal devraient être automatiquement transmises aux services de garde afin de s'assurer de l'application des décisions du tribunal. Souvent, l'information arrive trop tard ou le parent néglige de nous les transmettre et cela met les enfants à risque.

Lorsqu'il y a des ordonnances du tribunal et que le CPE constate des infractions, nous en informons les intervenants de la DPJ, mais nous n'avons pas de suivi par la suite.

LA PLACE DE L'ENFANT DANS LES DÉCISIONS

Les enfants d'une même famille ne devraient jamais être séparés puisque ce sont souvent les liens les plus significatifs pour les enfants. Ils ont un parcours, très court, mais très intense, qu'ils ont vécu à deux ou à trois. Les répercussions sont importantes. Cela développe des troubles de comportements, d'oppositions, d'attachement et d'anxiété. De plus, dans une nouvelle famille de garde, le défi est plus facile à relever pour ces enfants si jeunes, s'ils sont ensemble et bien préparés à la transition. **Ce n'est peut-être pas illégal de séparer des frères et sœurs, mais c'est immoral.**

Les décisions prises à leur égard sont toujours en fonction des parents, comme si les enfants n'avaient pas de droits. Ce ne sont pas les droits des enfants, mais bien les droits des parents qui sont pris en considération.

Par exemple, les enfants sont emmenés pour rencontrer leurs parents qui finalement ne se présentent pas à la rencontre prévue. Les enfants sont déçus, des attentes sont créées. Pourquoi les rencontres n'ont-elles pas lieu, par exemple, dans les milieux de garde? Si le parent ne se présente pas, les enfants ne seront simplement pas informés et ils n'auront pas de déceptions. Ou encore, aller chercher les enfants uniquement lorsque les parents sont arrivés sur les lieux de la rencontre. Ce sont des détails anodins pour les adultes, mais qui feraient toute la différence pour les enfants.

Dans les services de garde, il est constaté que des enfants qui arrivent poupons sont issus de familles parfois très « abimées ». Les directions de CPE constatent au fil des ans que ces enfants se « dégradent » en présence de parents qui ont besoin d'aide, qui sont en difficultés, en problèmes de santé mentale, en présence de violence conjugale. Tout au long de leur séjour, les enfants présentent de grandes difficultés (anxiété, troubles d'adaptation, d'opposition, de comportements, de langages, etc.). Et souvent au bout de quatre ans, ils sont tellement atteints qu'ils ont besoin de soins et services extérieurs que souvent les parents leur refusent. Ainsi est créé un cercle vicieux qui se poursuivra dans le milieu scolaire. Pour tenter de remédier à la situation, les adultes non informés encouragent la prise de médication.

Offrir du soutien adéquat aux parents bien avant la naissance, placer les enfants dans des milieux aimants et soucieux de leur bien-être affectif et social en toute sécurité lorsque la famille est inadéquate permettra l'interruption du cercle de maltraitance.

La déclaration de la grossesse obligatoire permettrait d'accompagner la future maman, de la former, de l'orienter adéquatement vers les ressources.



COMPROMISSION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Lorsqu'un enfant ne reçoit pas les services auxquels il a droit parce que son parent refuse de consulter les professionnels qui pourraient l'aider dans son quotidien et que les directions de CPE font appel à la DPJ, aucun de ces signalements n'est retenu et il y a même une banalisation de la situation. Cependant, lorsqu'un enfant présente des symptômes du trouble dans le spectre de l'autisme (TSA), s'il ne reçoit pas rapidement toute l'intervention précoce nécessaire, il y aura compromission de son développement qui va affecter toute sa vie d'adulte. Ne pas intervenir en bas âge, considérant toutes les ressources et les connaissances scientifiques dans ces domaines, c'est priver un enfant de développer son plein potentiel. Il en va de même pour de nombreuses autres particularités (troubles du langage, dysphasie, troubles génétiques, grands prématurés, etc.). Ces enfants devraient être considérés prioritaires, car ils devront éventuellement de toute façon recevoir des services.

PLACES PROTOCOLES

Les places protocoles en service de garde doivent être prévues pour des urgences principalement. Lorsque les places sont utilisées par les programmes SIPPE, il n'y a plus de disponibilités pour répondre aux particularités soudaines et imprévues, dont les cas de DPJ. Les intervenants des Centres Intégrés des services sociaux (CISSS) exercent une pression sur nous afin que les places soient utilisées dans leurs programmes. Il serait en effet important de conserver un certain nombre de places pour ces urgences, en créant des places DPJ.

INVESTIR ET DÉVELOPPER LES SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE POUR AGIR EN PRÉVENTION

Les centres de pédiatrie sociale qui offrent différents services (médecine, psychosociale et juridique) devraient être établis sur tous les territoires et implantés dans les quartiers défavorisés.

Plutôt que des familles d'accueil inadéquates, qui ne répondent pas aux besoins des enfants, des lieux d'accueil temporaires et des lieux d'accueil à plus long terme devraient être instaurés. Des sommes importantes d'argent sont investies auprès des familles d'accueil qui parfois n'intègrent pas ces enfants dans leur propre famille et ne les considèrent pas comme un membre à part entière de la famille. Dans ce contexte, un lieu d'accueil neutre, sain, ouvert avec des gens bienveillants pourrait faire mieux, plus, et à long terme. Les structures doivent être petites et accueillantes.

D'autres lieux de garde devraient être prévus pour les enfants qui ne pourront retourner dans leur famille à moyen terme. Passer toute leur enfance dans un seul lieu même s'il n'est pas familial pourrait être meilleur pour les enfants que d'être trimballé sans cesse. De nombreux témoignages relatent que des enfants ont été accueillis dans plus de 20 milieux au cours de leur enfance. Cette instabilité a des répercussions sur la vie adulte de ces enfants.

INVESTIR DANS DES SERVICES DE GARDE DE QUALITÉ

En petite enfance défavorisée, les recherches démontrent que chaque dollar investi en prévention permet de sauver sept dollars en coûts sociaux de toutes sortes. Plusieurs études impliquant des mères de familles défavorisées montrent que leur présence sur le marché du travail a des effets positifs sur leurs enfants.

Les effets positifs de la fréquentation d'un service de garde de qualité sont :

- Augmentation du succès à l'école;
- Sortie de l'aide sociale;
- Augmentation du revenu familial;
- Diplômation du parent;
- Amélioration des habiletés parentales.

Se connaître et être fier de soi, avoir confiance en ses capacités et croire en sa réussite, avoir le sentiment d'appartenir à un groupe qui nous apprécie est autant de sentiments que nous cultivons au quotidien, au CPE. La petite enfance est une période où tous les adultes doivent se mobiliser pour permettre à chaque enfant de se développer harmonieusement. Il s'agit d'une responsabilité sociale. Plus l'intervention est précoce, plus les impacts sur la trajectoire de vie de ces enfants sont grands, voire déterminants.



Conclusion

Dans une société qui autorise le droit de mourir dans la dignité, ne peut-on pas offrir aux plus petits le droit de grandir dans la dignité ? Oui, la protection des enfants est un enjeu de santé publique auquel, il faut s'attaquer dès maintenant. Il faut agir en accord avec la *Convention relative aux droits de l'enfant*, traité international qui énonce 41 droits aux enfants. De plus, il ne faut pas oublier toute l'importance de la plasticité cérébrale, cette capacité du cerveau à remodeler ses connexions en fonction de l'environnement et des expériences vécues par l'individu. Lors de ces premières années de vie, l'enfant doit vivre des expériences positives qui lui permettront de se développer harmonieusement et en toute sécurité, c'est une responsabilité sociale, car comme le dit si bien ce proverbe africain : « Ça prend tout un village pour élever un enfant ».

*« Pis les enfants c'est pas vraiment, vraiment méchant
Ça peut mal faire ou faire mal de temps en temps
Ça peut cracher, ça peut mentir, ça peut voler
Au fond, ça peut faire tout c'qu'on leur apprend »*

Parole L'escalier - Paul Piché

